Image not found or type unknown

Residence principale etc...

Par **SLJ**, le **15/04/2012** à **08:27**

Bonjour,

Je suis d'origine Britannique, proprietaire d'une maison dans les A-M depuis 2001.

Depuis 2001 je paie tout mes impots en France - la maison est ma residence principale. J'aimerais partir pendant un periode non determine (6 mois/un an+..?) peut etre sans vendre la maison (comme le marche est un peu difficile en ce moment).

Je ne suis pas sure si je louerai la maison dans mon absence ou la laisser vide.

Est ce que si je pars pendant cet 'periode' la maison sera toujours considere comme ma residence principale au retour (je n'acheterai pas d'autres biens ailleurs).

Si je laisse la maison vide (sans locataires et je passe de temps en temps on paie moins de taxe d'habitation?). Je suis en train d'etudier toutes les possibilites due a un changement de ma situation personelle et professionnelle.

Merci a l'avance pour des clarifications.

Par **janus2fr**, le **15/04/2012** à **10:03**

[citation]Si je laisse la maison vide (sans locataires et je passe de temps en temps on paie moins de taxe d'habitation?).[/citation]
Au contraire, si cette résidence devient une résidence secondaire, la taxe d'habitation risque d'être plus élevée.

Par **SLJ**, le **15/04/2012** à **10:10**

Merci Janus...c'est vrai..

mais je veux surtout eviter que cette maison soit libelle res secondaire (comme elle est ma seule maison et je ne vais pas acheter d'autre et je veux simplement partir pendant 6m-1an...), donc ok je continue avec la taxe d'habitation sans problemes mais pour la question de res principle...vous avez des idees..?

Merci en avance Janus.
Cdt,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés